

délibérations du Comité Syndical Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 521/2025

**OBJET : Convention
de partenariat avec
l'Association « MAS
des Terres Rouges »**

Membres : 24

Présents votant : 12

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2,
Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
Monsieur Claude REVEL, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean-Luc REQUI, Délégué de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton du CRES,
Monsieur Louis Henry ALIX, Délégué suppléant de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 :

Axe E – Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter les paysages – FA 2 – Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux

L'association du MAS des Terres Rouges est un acteur connu et reconnu sur le territoire : depuis 2003, elle œuvre en faveur de la valorisation des patrimoines du bassin versant du Salagou (animations, ouvrages, travaux de recherches, chantiers participatifs...). L'association s'appuie pour cela sur ses équipes bénévoles, dont nombre d'habitants du Grand Site, aux compétences pluridisciplinaires : historiens, conférenciers, sociologues, photographes, artistes peintres et passionnés divers.

A ce titre, depuis plusieurs années, le SMGS et le MAS se sont à plusieurs reprises associés sur des projets communs. Aujourd'hui, les deux parties souhaitent valoriser, pérenniser et enrichir leurs actions de partenariats en formalisant des engagements réciproques, autour de thématiques communes, liées aux patrimoines (naturels, culturels, scientifiques ...) du Grand Site.

Il est proposé de signer une convention pour fixer les modalités de ce partenariat.

La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE

Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'association « MAS des Terres Rouges ».

Reçue en
Préfecture et
rendue exécutoire
le :

Affichée le :

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 28 Mars

Marie Passieux
Vice-Présidente du Département de l'Hérault
Présidente du Grand Site